

Haute-Vienne → Vie locale

BELLAC/PAYS MARCHOIS

À NOTER

BELLAC. Carrefour Génétique Ovin de Bellac. En raison des problèmes sanitaires que rencontre notre pays, le Carrefour génétique ovin de Bellac (CGOB) a décidé d'annuler la vente de reproducteurs prévu le 14 mai prochain à Bellac. ■

NOUÏC. Ordures ménagères. En raison du vendredi 8 mai, la collecte des ordures ménagères sera effectuée mercredi 6 mai. ■

CLIEUX. Cérémonie du 8-Mai. La commémoration du 8-mai aura lieu vendredi 8 mai, à 11 heures, devant le monument aux morts. Ce moment de recueillement se déroulera en format restreint sans rassemblement ni autre manifestation publique. Claude Lebrun, maire, sera accompagné des associations d'anciens combattants, pour déposer une gerbe aux monuments aux morts. ■

FOLLIES. Cérémonie du 8-Mai. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, la cérémonie du 8 mai se déroulera de façon restreinte. Un dépôt de gerbe au monument aux morts sera effectué par la municipalité. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public. ■

LA CROIX-SUR-GARTEMPE. Cérémonie du 8-Mai. En raison du Covid-19, la cérémonie de commémoration du 8-mai est annulée. ■

BESSINES-SUR-GARTEMPE. Des repas à emporter comme au resto. Pendant le confinement, Pierre-Dominique Pingaud, chef de l'hôtel de France, met tout en œuvre pour continuer à préparer des repas à emporter, du lundi au vendredi, ainsi que des hamburgers limousins à 10,50 euros. Ils peuvent être retirés à partir de 11 h 30. Les plateaux repas sont à 12,50 euros et sont disponibles dès 8 heures. Toutes les mesures d'hygiène sont prises pour effectuer un service dans le respect des consignes sanitaires. Pour le 8 mai, le chef propose un repas à emporter comme au restaurant. Pour 21 euros, une entrée au choix avec un duo de foie gras, confiture de figues et pain d'épices ou un tataki de thon, moussé légère au citron vert et légumes croquants. Pour le plat au choix, un filet de corail cuit sur sa peau, mousseline de pommes douces et pommes douches ou un dos de cabillaud en croûte de lard paysan, mogettes et pommes au four. En dessert, tarte aux fraises, mousse légère à la pistache ou un assortiment de mini desserts. La réservation est à passer au 05.55.76.93.04 ou par mail h8706@theoriginshotels.com ■

BELLAC ■ François Guyot a écrit un essai on ne peut plus d'actualité

Epidémies : quelle histoire !

Professeur d'histoire à la retraite, François Guyot a profité du confinement pour rédiger un essai sur les épidémies en Limousin et notamment à Bellac.

Anne-Marie Muia

Les sources ne manquent pas. Le texte proposé par François Guyot, ancien professeur d'histoire au lycée Jean-Graudoux, est largement documenté. « J'ai profité du confinement et d'une bibliothèque bien fournie pour rédiger cet essai sur un thème totalement d'actualité », explique celui qui a déjà écrit plusieurs études sur la construction des écoles à Bellac, la restauration de l'église, les sapeurs-pompier, les vignes... Outre le fameux Mal des Ardents, dû à un empoisonnement du seigle par l'ergot en 994, les historiens de la Basse-Marche ou de Bellac nous renseignent sur ces fléaux récurrents, à partir de la fin du XVI^e siècle.

De la peste à la « fièvre pourpre »
Le premier à faire état d'une « peste » décimant la population de Bellac est



DOCUMENTATION. François Guyot possède une bibliothèque bien fournie qu'il aime utiliser pour rédiger des essais.

Mallebay de La Mothe, repris par l'abbé Roy-Pierrefitte ; elle dure deux ans, de 1587 à 1588. Un siècle plus tard, en 1631, la peste amenée par un voyageur descendu à l'auberge limousine des Trois Anges, s'étend à toute la Basse-Marche et jusqu'à Poitiers. Aucune de nos villes aux rues étroites et malsaines n'est épargnée. En 1635, une « fièvre pourpre » entraîne à Bellac la mort d'un couple et de ses 11 enfants ; les consuls font alors condamner avec

des barres de fer la maison à l'origine de l'épidémie, ce qui n'empêche en rien, on s'en doute, cette dernière de se répandre jusqu'au Dorat et aux paroisses voisines.

La saleté de la ville. Et qui en est-il d'une nouvelle épidémie qui, selon Mallebay-Vacqueur, menace la ville au XVIII^e siècle et que les mesures prises par les consuls permettent d'écartier ? Peut-être veut-il parler de l'épidémie de « fièvres malignes », conjuguées avec une famine,

qui éclate en 1774 ? Les consuls mettent en cause la grande saleté de la ville, que notait déjà La Fontaine au siècle précédent. Aussi, afin de « rétablir la salubrité de l'air », ils défendent aux propriétaires de déposer le fumier de leurs écuries devant leur porte et obligent tous les habitants à nettoyer les ordures qui s'accumulent devant leurs maisons.

En 1835, la Gazette du Haut et du Bas Limousin signale qu'un grand nombre de Bellachons souffre de violentes coliques suivies de vomissements et de constipation, et s'étonne de la lenteur de la municipalité à convoquer « une assemblée de médecins pour connaître l'origine de cette maladie et indiquer les remèdes les plus prompts ». « C'est la dernière mention, à notre connaissance, d'une série d'épidémies dont on a conservé la trace. Ainsi, nous n'avons pas trouvé d'allusion à la terrible grippe espagnole aussi meurtrière que la Grande Guerre : Bellac fut-elle épargnée ? On en doute », s'interroge François Guyot en conclusion. ■

MONTS ET BARRAGES

AMBAZAC ■ Distribution des masques. En vue du déconfinement, et afin de limiter la propagation du Covid-19, la commune d'Ambazac a commandé pour la population plusieurs milliers de masques en tissu confectionnés selon la norme Afnor. Tous les Ambazacois âgés de plus de 11 ans seront dotés d'un masque « grand public ». Les enfants âgés de 6 à 11 ans fréquentant les services scolaires et périscolaires de la commune seront dotés de masques adaptés lors de leur arrivée sur ces sites. La distribution de ces masques et d'une notice d'utilisation est prévue à partir du 6 mai directement dans les boîtes aux lettres des administrés. Afin de faciliter cette distribution par les agents municipaux, la population est invitée à : préciser par tout moyen sur sa boîte aux lettres le nombre de personnes de plus de 16 ans présentes au foyer ; à défaut, deux masques seront déposés accompagnés d'une procédure de commande de masques supplémentaires. Pour les Ambazacois résidant dans des immeubles collectifs pourvus d'un code d'accès, une affiche indiquant la date de la distribution sera apposée sur la porte de l'immeuble. Il est demandé de bien vouloir faciliter l'accès aux boîtes aux lettres. La procédure s'inscrit dans le contexte de confinement actuel qui interdit les déplacements non indispensables et permet la protection des agents municipaux en leur évitant tout contact avec la population. En complément de cette distribution, vous pouvez poursuivre la mise en œuvre des protocoles ou tutoriels de fabrication de masques « maison » indiqués sur le site Internet de la mairie. Si, après le 13 mai, vous n'avez pas eu de masques, contactez le 07.87.77.05.61. ■

SUSSAC. Cérémonie du 8-Mai. En raison du confinement, il n'y aura pas de cérémonie officielle aux monuments aux morts pour le 8-mai, mais simplement un dépôt de gerbes par la municipalité. ■

SAINT-SULPICE-LAURIÈRE. Ramassage des poubelles. Le ramassage des poubelles aura bien lieu le vendredi 8 mai. ■

SAINT-DENIS-DES-MURS. Commémoration du 8-Mai. La commémoration du 8-mai aura lieu à 11 heures. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public. ■

CHAMPNÉTERY. Cérémonie du 8-Mai. En raison du confinement, il n'y aura pas de cérémonie officielle au monument aux morts le 8-mai mais une gerbe sera déposée par les adjoints au maire. ■

SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT ■ Entrevoir l'éclaircie, après la tempête. La perspective de perdre des commerçants préoccupé Carole Pagès, présidente de l'association AVEC. « A priori, tout le monde pourra rouvrir après le 11 mai et la fin du confinement. Mais les 2-3 mois qui viennent feront la différence. Les commerçants auront besoin de retrouver



SOUTIEN. Les commerçants ont pu compter sur l'association AVEC pour recevoir des masques, gels et gels à base d'alcool.

rapidement un vrai rythme commercial », prévient-elle. La crise sanitaire du Covid-19 fragilise les professionnels mallebayens. « Surtout les commerces non-alimentaires, contraints de s'arrêter pendant le confinement. Ce sont des situations ténues, fragiles et périlleuses. L'État ne versera pas ses aides ad vitam aeternam. Il faut que l'activité redémarre pour que les commerçants puissent payer leurs charges et leurs stocks de marchandises. » Les commerçants pleurent, mais ne rompent pas. Dès le début du confinement, instauré le 17 mars pour enrayer l'épidémie du nouveau coronavirus, l'association AVEC s'est occupée de tous les professionnels de la commune. Tout d'abord avec la création d'un site internet et une plateforme permettant de commander des chèques-cadeaux, à dépenser en boutique jusqu'au 31 décembre (voir aussi notre édition du 30 avril). Outre un moyen d'enregistrer quelques recettes, le site représente une source de motivation pour les 18 commerçants qui y sont inscrits. « C'est un soutien psychologique », affirme Carole Pagès, également propriétaire de la maison d'hôte Le Jardin des Lys. « Ils voient que les clients pensent à eux et les soutiennent. »

Livraison à domicile. Un lien que les commerçants mal-

tiennent de leur côté, même fermés. « Nous les avons incités à poursuivre leur communication sur les réseaux sociaux pendant le confinement. On a aidé certains à créer et alimenter leur page Facebook. On leur a donné des astuces pour diffuser des photos et vidéos, afin de faire vivre au mieux leurs activités. » L'association AVEC a aussi encouragé les commerçants à opter pour la livraison à domicile ou le drive piéton. « Les commandes sont passées à l'avance. Aucun client n'entre dans le magasin et il n'y a jamais plusieurs clients en même temps. Beaucoup de professionnels ont pu rouvrir grâce à cela, comme le fleuriste ou les restaurateurs. C'est un moyen de limiter la casse, tout en respectant le confinement. Et aucun ne facture la livraison. » De nouvelles personnes profitent de ce confinement pour se faire livrer et découvrir les commerces locaux. « Ce sont des gens confinés chez eux et qui travaillent ailleurs en temps normal. De ce fait, ils ne connaissent jamais nos produits. L'enjeu pour nos commerces sera de garder cette nouvelle clientèle, en faisant en sorte qu'elle ne reprenne pas ses anciennes habitudes après le 11 mai. »

Et après ? Pour ce faire, Carole Pagès note notamment l'instauration de plans de fidélisation. « Tous les commerçants pensent que cette crise offre une confiance pour la proximité. Les nouveaux clients peuvent favoriser la dynamique commerciale nécessaire après le confinement. » Un « après-11 mai » sur lequel travaille déjà l'association AVEC. « Le 15 mai, une animation est programmée en magasins, il s'agit d'une tombola, avec des bulletins à remplir en boutique puis à déposer dans une urne. Il y a 500 euros de chèques-cadeaux et une journée relooking de 300 euros à gagner ! L'objectif, c'est de provoquer des achats et des visites chez les commerçants, et d'encourager les habitants à nous soutenir. »

Changements en vue. Pour ces raisons, des animations similaires sont prévues pour la Fête de la musique plus tout l'été. Les commerçants retiennent aussi les enseignements des dernières semaines pour mieux repartir. « Ils réfléchissent aux changements à opérer, ils garderont les livraisons à domicile, car la demande est importante. Ils vont entrer dans l'ère du numérique pour communiquer, mais aussi travailler encore plus ensemble. » Les cendres positives du confinement. ■

Thibaud Dubouze

Web. Le site internet pour acheter des chèques-cadeaux : <https://avec-saint-leonard-eprosopping.fr/>